

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 06 avril

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Jean-Paul FERRE, Conseiller Municipal Délégué**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Charlélie, ARNAUD, Marine TOINON, , André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Annie OSTARD, Christine FELIX, Cyril RONZE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Véronique GENEVRIER, Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023 04 09

OBJET : DOSSIER EPORA : INDIVISION VIAL – RUE F. PAROT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1311-9 et L.1311-12,

Vu la délibération n°2021_07_02 DU 12 juillet 2021 approuvant la Convention la Convention Opérationnelle à intervenir avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) et Loire Forez Agglomération pour l'aménagement du centre-bourg de la commune,

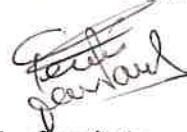
A ce jour, il est proposé l'acquisition du tènement immobilier (maison de ville élevée sur cave en rez de chaussée, d'un étage d'habitation + combles non aménagées) sis 14 rue François Parot appartenant à l'indivision VIAL (Mme Fabienne SALAZARD née VIAL et Messieurs Richard et Guy VIAL) sur la parcelle E n°2661.

Après en avoir délibéré et discuté, le conseil municipal à la majorité (20 voix pour, 7 voix contre) :

- approuve l'acquisition par EPORA du tènement immobilier cadastrée E n°2661 d'une contenance cadastrale de 123 m² situé 14 rue François Parot pour un montant de cent cinquante mille euros,
- s'engage à racheter à EPORA le tènement immobilier dans les conditions prévues par la convention d'études et de veille foncière après travaux ou en fin de convention,
- de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 07 avril 2023

Le Président de séance,
Jean-Paul FERRE



La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :